



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 19

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation
26/09/2025

Date d'affichage
29/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/10/2025

et publication du :

03/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LIMOUSIN Philippe.

Etaient présents :

M. ANTUNES Paulo, Mme CHANTRAINNE Christine, Mme CUSSEAU Pascale, M. DELRUE Francis, M. DEWAILLY Bruno, Mme DUTILLEUL Laurence, M. FIEVET Jean-Michel, Mme HERENGUEL Céline, M. KARP Daniel, Mme LECLERCQ Bénédicte, Mme LECLERCQ Marie-Andrée, M. LIMOUSIN Philippe, M. MACRE Jean-Pierre, M. MECHELAERE Christian, M. MILLET Michel, M. PAQUIER Michel, M. RASSEL Philippe, Mme SCHOEMAECKER Coralie, M. VANDEVELDE Olivier

Procuration(s) :

M. DEVYLERRE Luc donne pouvoir à Mme DUTILLEUL Laurence, Mme BISKUP Marie-Paule donne pouvoir à M. DELRUE Francis, Mme DUFOUR Isabelle donne pouvoir à M. DEWAILLY Bruno, M. THERY Matthieu donne pouvoir à M. LIMOUSIN Philippe, Mme BATAILLE Catherine donne pouvoir à Mme CUSSEAU Pascale, Mme PAQUIER Odile donne pouvoir à M. PAQUIER Michel, Mme HERMAN Bénédicte donne pouvoir à Mme HERENGUEL Céline

Etai(ent) absent(s) : M. DESPREZ René

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BATAILLE Catherine, Mme BISKUP Marie-Paule, M. DEVYLERRE Luc, Mme DUFOUR Isabelle, Mme HERMAN Bénédicte, Mme PAQUIER Odile, M. THERY Matthieu

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DUTILLEUL Laurence

Délibération n° CM 2025.10.05

Objet : Développement durable - Avis du conseil municipal sur le projet de classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 341-1 à 22 ;

Vu l'avis favorable de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) sur l'opportunité de classer les secteurs pavés de la course cycliste du Paris-Roubaix à titre historique émis en avril 2023 ;

Vu la démarche de classement engagée en 2024 par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

Vu la présentation faite lors de la commission Patrimoine, aménagements de la commune, cadre de vie réunie en date du 11 septembre 2025 ;

Considérant que, sur les 134 secteurs pavés recensés et empruntés par la course cycliste du Paris-Roubaix depuis 1968, 54 secteurs pavés ont été retenus étant donné leur bon état pour le périmètre de classement

Considérant que le vélodrome André Pétrieux, qui accueille l'arrivée de la course à Roubaix, ainsi que le Pont Gibus ont également été retenus dans le classement comme éléments indissociables de la course ;

Considérant que la procédure de classement doit à présent se poursuivre par la consultation locale et qu'il est attendu de la commune un avis sur l'instauration de cette servitude d'utilité publique, mais aussi son avis en qualité de propriétaire de parcelles dans le périmètre du projet ;

Considérant que le classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix constituerait une part de reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces pavés et de la course associée et d'autre part, une garantie de la protection pérenne de ces pavés contre les menaces de macadamisation ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable au projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et de son vélodrome

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAISIEUX

Le secrétaire,
Laurence DUILLEUL



Le Maire,
Philippe LIMOUSIN

